

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 24516

Intitulé

Licence : Licence Licence Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASS)
(fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Limoges, Aix Marseille Université, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale (UBO), Université de Caen Basse Normandie, UNIVERSITE DE SAVOIE, Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand) Clermont-Ferrand II, Université Pierre Mendès France Grenoble II (UPMF), Université Sciences et Technologies (Lille) Lille I USTL, Université Charles de Gaulle Lille III, Université de Lorraine, Université Lumière Lyon II, Université Paris-Est Marne-La-Vallée (UPEM), Université Paul Valéry (Montpellier) Montpellier III, Université Panthéon Sorbonne Paris I, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Université Paris Diderot-Paris 7, Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Université Haute Bretagne Rennes II, Université de Rennes I, Université Jean Monnet (Saint-Etienne), Université du Sud Toulon - Var (USTV), Université Toulouse I Capitole, Université Toulouse II - (Jean Jaurès), Université Toulouse III - Paul Sabatier, UNIVERSITE DE VERSAILLES - SAINT QUENTIN EN YVELINES	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, ou le Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

114 Mathématiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Gestion et résolution de problèmes dans les différents domaines des mathématiques appliquées, d'économie et de gestion,
- Sélection dans son domaine de données quantitatives ou qualitatives et suivi régulier ou ponctuel pour la direction de l'entreprise, le service utilisateur ou les usagers.
- Interprétation et mise en place des informations, des indicateurs statistiques
- Appréciation, des situations, diagnostic, mise en place de tendances ou élaboration de prévisions dans le cadre d'analyses et d'études spécifiques.

- Préconisation de choix ou mise à disposition d'outils d'aide à la décision.

- Transmission du savoir, diffusion des connaissances, réalisation de séquences d'animation scientifique, enseignement

- Mettre en œuvre des outils mathématiques et informatiques pour des applications relevant du domaine SHS, du droit, de l'économie et de la gestion.

- Appliquer des approches raisonnées de résolution de problèmes par décompositions et/ou approximations successives et mettre en œuvre des méthodes d'analyse pour concevoir des applications et algorithmes à partir d'un cahier des charges partiellement donné.

- Mettre en œuvre des techniques algorithmiques et de programmation (impérative et objet) et se servir aisément d'au moins un langage de programmation y afférent.

- Concevoir le traitement informatisé d'informations de différentes natures, telles que des données, des images et des textes.

- Choisir, sur des critères objectifs, les structures de données et construire les algorithmes les mieux adaptés à un problème donné.

- Analyser et interpréter les résultats produits par l'exécution d'un programme.

- Expliquer et documenter la mise en œuvre d'une solution informatique.

- Concevoir, implémenter et exploiter des bases de données.

- Traduire un problème simple en langage mathématique.

- Se servir aisément des bases du raisonnement probabiliste ; mettre en œuvre une démarche statistique pour le traitement des données.

- Construire et rédiger une démonstration mathématique synthétique et rigoureuse.

- Résoudre des équations de façon exacte et par des méthodes numériques.

- Caractériser et utiliser les outils et techniques visant à assurer la sécurité des systèmes informatiques pendant leur développement et leur utilisation.

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

- Prendre du recul face à une situation

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Comprendre au moins une langue étrangère et s'exprimer aisément à l'oral et à l'écrit dans cette langue

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accredités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

K : Activités financières et d'assurance

M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques

N : Activités de services administratifs et de soutien

- Expert, chargé de mission, chargé d'études (R et D),
- Chef de projet en traitement de données, systèmes d'information, aide à la décision (banques, assurances, entreprises, sociétés de service, organismes d'études ou de sondage), multimédia, sites internet, modélisation, statistique, finance, gestion
- Adjoints ou assistants de directeurs
- Responsables de Bureaux, Cadres administratifs
- Gérant de société ou d'entreprise
- Cadre de banque, d'assurance, d'organisme financier
- Assistants d'études
- Formateurs

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

M1802 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
	Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux

			enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Aix Marseille Université (Aix-Marseille) : arrêté du 15/09/2014

Université de Bordeaux : arrêté du 19/11/2014

Université de Bretagne Occidentale (Brest, UBO) : arrêté du 16/09/2014

Université de Caen Basse Normandie (Caen) : arrêté du 08/09/2014

Université de Savoie Mont Blanc (Chambery) : arrêté du 23/10/2014

Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2) : arrêté du 09/09/2014

Université Mendes France (Grenoble 2) : arrêté du 30/09/2014

Université Lille 1 : arrêté du 23/04/2015

Université Lille 3 : arrêté du 09/09/2014

Université de Limoges : arrêté du 08/10/2014

Université de Lorraine : arrêté du 16/09/2014

Université Lumière (Lyon 2) : arrêté du 05/09/2014

Université Paris Est Marne-la-Vallée (Marne_La_Vallée) : arrêté du 09/10/2014

Université Paul Valéry (Montpellier 3) : arrêté du 17/09/2014

Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1) : arrêté du 13/10/2014

Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10) : arrêté du 06/11/2014

Université Paris Diderot (Paris 7) : arrêté du 11/09/2014

Université de Pau et des Pays de l'Adour (Pau) : arrêté du 25/11/2014

Université de Rennes 1 : arrêté du 01/12/2014

Université de Rennes 2 : arrêté du 22/04/2015

Université Jean Monnet (Saint Etienne) : arrêté du 04/11/2014

Université Toulon-Var (Toulon) : arrêté du 03/10/2014

Université Capitole (Toulouse 1) : arrêté du 16/09/2014

Université Jean Jaurès (Toulouse 2) : arrêté du 17/09/2014

Université Paul Sabatier (Toulouse 3) : arrêté du 01/10/2014

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines : arrêté du 04/11/2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : articles L 613-3 **et L 613-4**

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Aix Marseille Université](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale](#)

[Université de Caen Basse Normandie](#)

[Université de Savoie Mont Blanc](#)

[Université Blaise Pascal](#)

[Université Mendes France](#)

[Université Lille 1](#)

[Université Lille 3](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Lumière](#)

[Université Paris Est Marne-la-Vallée](#)

[Université Panthéon-Sorbonne](#)

[Université Paris Ouest Nanterre La Défense](#)

[Université Paris Diderot](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Rennes 1](#)

[Université de Rennes 2](#)

[Université Jean Monnet](#)

[Université Toulon-Var](#)

[Université Capitole](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université Paul Valéry](#)

[Université Jean Jaurès](#)

Université Paul Sabatier

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :